

Notice d'information

Vos bottes pour Sapeurs Pompiers VÖLKL ont été fabriquées avec le plus grand soin pour répondre à toutes vos exigences en matière de confort, longévité et fonctionnalité. Elles sont en concordance avec la norme européenne EN 15090:2012 – bottes pour Sapeurs Pompiers, code I, type 2 et protègent vos pieds lors de vos interventions contre d'éventuelles blessures dues à des effets mécaniques ou thermiques. Les certificats de conformité ont été établis par l'institut agréé suivant : *Prüf- und Forschungsinstitut Pirmasens e. V. – Marie-Curie-Str. 19 – D-66953 Pirmasens (numéro d'identification: 0193)*

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ : <http://www.voelkl-professional.com/de/unternehmen/downloads/>

Conseils d'achat

Nous vous conseillons de vérifier avant l'achat que les bottes correspondent bien à votre taille et ne font l'objet d'aucune gêne. En marchant, vous ne devez en aucun cas sentir le bout avant de votre chaussure. Si le produit est équipé d'une membrane intérieure respirante, nous vous recommandons de porter des chaussettes adaptées à la membrane, sans quoi sa fonction pourra en être fortement entravée (liste des points de vente disponible chez le fabricant). N'hésitez pas à prendre suffisamment de temps durant la première adaptation du système de lacage afin d'obtenir un maintien optimal et un meilleur confort.

Entretien et stockage

- ouvrez complètement le système de fermeture rapide en libérant le lacet des deux crochets inférieurs
- éliminez délicatement les salissures avec une brosse douce et de l'eau claire
- ôtez les semelles de propreté et laissez sécher vos bottes à température ambiante (jamais près d'un radiateur !)
- utilisez les produits d'entretien préconisés par le fabricant ou les produits commercialisés à cet effet
- entreposez vos bottes dans un endroit sec et aéré dans leur carton d'emballage

Conseils spécifiques aux bottes pour Sapeurs Pompiers:

Les bottes doivent être contrôlées avant chaque intervention et être immédiatement remplacées si l'un des facteurs indiqués ci-dessous est constaté (ceci concerne également les pièces non fixées à la chaussure, telles que les semelles de propreté, les languettes à fermeture éclair, les lacets ; les critères peuvent varier suivant le type de chaussure ou les matériaux utilisés):

- crevasses en surface qui touchent plus de la moitié de l'épaisseur du matériau
- usure du matériau de surface, surtout lorsque l'embout de protection des orteils est apparent
- déformations, traces de brûlure ou de fonte, de cloques ou de coutures déchirées sur le dessus de la chaussure
- crevasses au niveau de la semelle de plus de 10 mm de long et 3 mm de profondeur
- détachement de la semelle du dessus de la chaussure de plus de 10 à 15 mm de long et 5 mm de large
- profondeur des profils de la semelle inférieure à 1,5 mm
- déformation ou déchirure des semelles de propreté d'origine
- détérioration interne de la doublure, des coutures ou de l'embout de protection
- mauvais fonctionnement du système de lacage rapide (languette de fermeture éclair, lacets, œillets, etc.)

La durée d'utilisation des bottes pour Sapeurs Pompiers dépend du domaine d'utilisation, du degré d'emploi et des critères cités ci-dessus.

Propriétés des bottes sur surfaces glissantes

Les bottes pour Sapeurs Pompiers VÖLKL satisfont aux critères les plus exigeants en matière de comportement sur surfaces glissantes conformément à la norme européenne EN ISO 20345:2012 et correspondent au critère d'identification SRC.

Semelles de propreté

Tous les tests ont été réalisés avec les semelles de propreté d'origine. Les bottes doivent impérativement être utilisées avec celles-ci, faute de quoi le fabricant ne peut garantir les propriétés testées et confirmées du produit.

Pièces de rechanges et accessoires

Les languettes à fermeture éclair, curseurs, bandes de cuir, lacets et semelles de propreté sont livrables séparément. Des produits d'entretien sont également disponibles chez le fabricant.

Classification des chaussures pour Sapeurs Pompiers selon la norme EN 15090:2012

Code I: Chaussures en cuir ou autres matériaux, à l'exception des chaussures en caoutchouc plein ou polymère total

Code II: Chaussures en caoutchouc plein ou en polymère total

Types de chaussures pour Sapeurs Pompiers selon la norme EN 15090:2012

- Type 1: adapté aux prestations techniques générales de secours (type 1, HI1 par ex.) et la lutte contre les incendies exclusivement en plein air (type 1 HI2, type 1 HI3 par ex.)
- Type 2: modèle lourd de protection de base, adapté aux interventions à l'intérieur et aux autres incendies de tous types : bottes pour Sapeurs Pompiers standard (type 2 HI2, type 3 HI3 par ex.)
- Type 3: version de protection spéciale, adaptée aux interventions présentant des risques exceptionnels comme l'utilisation de matières dangereuses, également adaptée à tous les types de lutte contre les incendies (type 3 HI2, type 3 HI3 par ex.)

Signification des symboles de caractérisation

F2A: F = conformité à toutes les exigences normatives selon EN 15090:2012 tableau 4

2 = type 2, chaussure de sécurité avec embout de protection des orteils intégré protégeant des chocs jusqu'à 200 joules

A = conformité à l'exigence relative à l'antistatique

CI : Isolation de l'ensemble de la semelle au froid

HI 3 : Degré d'efficacité de l'isolation de l'ensemble de la semelle à la chaleur à 250°C/40 min

SRC : Conformité à tous les critères imposés pour les tests réalisés sur carrelage en céramique recouvert de natrium-lauryl-sulfate (NLS) et tests réalisés sur sol en acier recouvert de glycérine.



Le marquage apposé sur la botte fait référence aux éléments suivants:

Fabricant, numéro d'identification de l'institut agréé ayant établi les certificats de conformité, code de l'article, critère de protection HI3 CI et pictogramme F2A, pointure, mois et année de fabrication, norme en vigueur

Articles chaussants antistatiques

Il convient d'utiliser des chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques, par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation des vapeurs ou des substances inflammables et si le risque de choc électrique d'un appareil électrique ou d'un élément sous tension n'a pas été complètement éliminé. Il faut savoir cependant que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. De telles mesures, aussi bien que les essais additionnels mentionnés ci-après doivent faire partie des contrôles de routine du programme de sécurité du lieu de travail.

L'expérience démontre que, pour le besoin antistatique, le trajet de décharge à travers un produit doit avoir, dans des conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000 MΩ à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 100 kΩ est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre le choc électrique dangereux ou contre l'inflammation, dans le cas où un appareil électrique devient défectueux lorsqu'il fonctionne à des tensions inférieures à 250 V. Cependant, sous certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrait s'avérer inefficace et d'autres moyens doivent être utilisés pour protéger, à tout moment, le porteur.

La résistance électrique de ce type de chaussure peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou par l'humidité. Ce genre de chaussure ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir sa mission correctement (dissipation des charges électrostatiques et une certaine protection) pendant sa durée de vie. Il est conseillé au porteur d'établir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à intervalles fréquents et réguliers.

En cas d'utilisation prolongée, les chaussures de la classification code I peuvent absorber de l'humidité et devenir conductrices d'électricité dans un environnement humide et mouillé.

Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où les semelles sont contaminées, le porteur doit toujours vérifier les propriétés électriques avant de pénétrer dans une zone à haut risque.

Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection donnée par les chaussures.

Au porter, aucun élément isolant, à l'exception des chaussettes normales, ne doit être introduit entre la semelle et le pied du porteur. Si un insert est placé entre la semelle de première et le pied, il convient de vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure / insert